

Rappel volontaire de robinets installés sur des bouteilles de propane

La Régie du bâtiment du Québec et l'Association québécoise du propane (AQP) désirent informer les détenteurs de permis d'exploitation d'une installation destinée à entreposer ou à distribuer du gaz (propane) du rappel volontaire de la compagnie YoungDo inc. concernant un lot de robinets installés sur des bouteilles de propane.

Risques de brûlures et d'incendie

En raison d'une défectuosité, lorsque le robinet est à moitié ouvert, des fuites importantes de gaz pourraient occasionner des brûlures aux doigts et créer des risques d'incendie si l'appareillage est situé à proximité d'une source de chaleur. En position fermée, le robinet ne présente aucun danger.

Caractéristiques des robinets :

- Fabriqués par la compagnie coréenne YoungDo;
- Distribués au Canada par la compagnie Bismar inc.;
- Approuvés par Underwriters Laboratories Incorporated (cUL), l'un des organismes de certification reconnus par la Régie.

Comment reconnaître les robinets visés par le rappel?

- Les bouteilles de propane sont sur le marché depuis mars 2007;
- Sur l'un des côtés du robinet de la bouteille de gaz propane, les chiffres 01-07 sont apposés à côté du sceau de l'organisme de certification (cUL).
- Le dessus du robinet présente le nom « YoungDo » (voir croquis à l'endos).

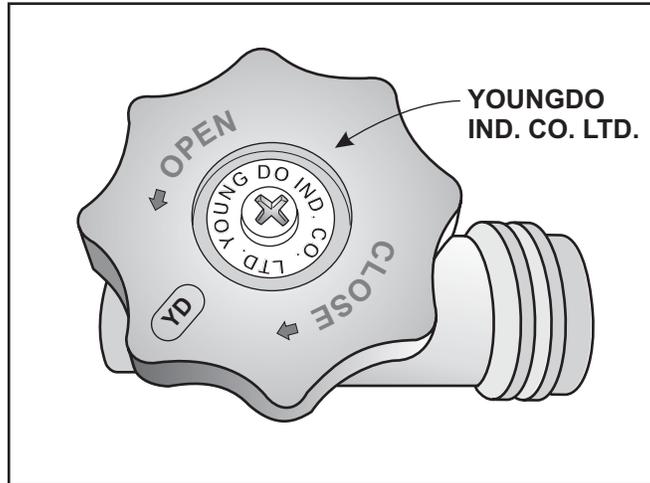
Mesures à prendre

Les consommateurs croyant que leur bouteille de propane peut contenir un robinet du lot identifié, qu'il soit défectueux ou non, sont invités à retourner leur bouteille à l'endroit où ils l'ont achetée ou encore à n'importe quel centre où l'on peut procéder à l'échange de bouteilles de propane. Une nouvelle bouteille de propane munie d'un robinet sécuritaire leur sera alors remise sans frais.

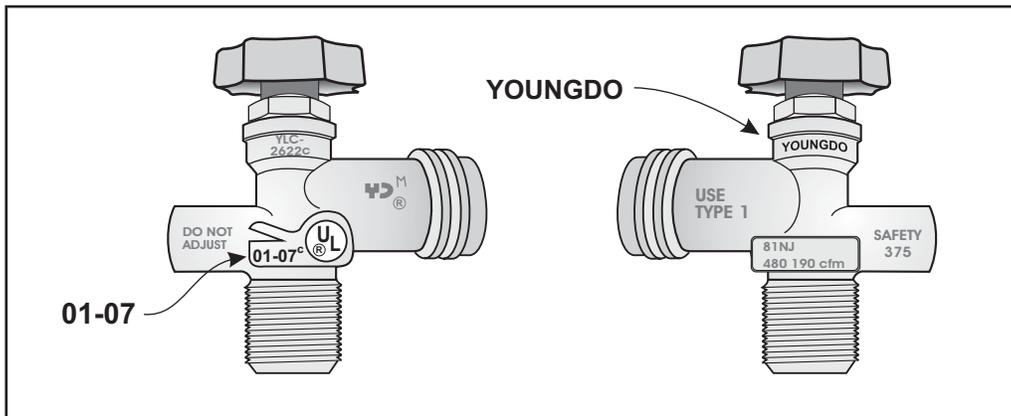
Pour des questions de sécurité, les détaillants sont invités à procéder à l'échange des bouteilles. Les détaillants peuvent consulter la note de la compagnie Bismar pour connaître les modalités de remboursement des frais d'expédition et de remplacement des robinets concernés. Il est aussi possible de contacter le service à la clientèle de Bismar au 450 641-3048 ou 1 800 266-1414.

Jusqu'à maintenant, aucun incident impliquant ces robinets n'a été rapporté à la Régie. Cependant, à titre préventif et pour la sécurité des usagers, la Régie et ses partenaires souhaitent que l'ensemble des robinets de ce lot soit retiré du marché.

Croquis des valves Youngdo



Source : Régie du bâtiment du Québec



Source : Régie du bâtiment du Québec



Boucherville, le 16 avril 2008

Le fabricant de valves de cylindre 20 lbs de type QCC1 (N° de modèle ylc-2622C) nous informe du défaut potentiel de certaines de ces valves. Il est possible que certaines de ces valves ne soient pas étanches, permettant ainsi certaines fuites.

Le fabricant demande ainsi le rappel de toutes ces valves fabriquées en janvier 2007 et ce, par mesures préventives.

Ces valves peuvent être identifiées de la manière suivante:

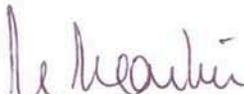
- la poignée est grise et elle a, au centre, une rondelle où est inscrit le nom Young-Do;***
- la date 01-07 est poinçonnée à la base.***

Ces valves doivent nous être retournées pour nous permettre de les remplacer. Nous vous demandons ainsi de bien vouloir nous retourner ces valves afin de nous permettre de les remplacer à nos frais par de nouvelles valves.

Nous verrons également à, sur présentation des pièces justificatives et des preuves de paiement, évaluer et rembourser aux dépositaires les frais raisonnables d'expédition et de remplacement encourus pour le remplacement de ces valves.

Nous regrettons les inconvénients causés par cette situation mais insistons sur le fait que cette démarche est effectuée afin de protéger les intérêts des consommateurs. Afin de mener à bien cette opération, il est essentiel que vous nous apportiez votre coopération.

Pour plus de détails, veuillez contacter notre service à la clientèle au (450) 641-3048 ou au (800) 266-1414.»


Normand Martin,
Président